

Commune d'ARGENT-SUR-SAULDRE

ARRETE MUNICIPAL N°51D/2020

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME SOPHIE ESPEJO, TROISIEME  
ADJOINTE

Le Maire de la Commune d'ARGENT-SUR-SAULDRE (Cher),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et son article L 2122-32 qui reconnaît au Maire et aux Adjoints la qualité d'officier d'état civil,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 portant élection de Madame Sophie ESPEJO aux fonctions de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

ARRETE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Madame Sophie ESPEJO, Troisième Adjointe au Maire, reçoit délégation des pouvoirs du Maire en matière d'affaires sociales, de logement, de service à la population et de communication.

Dans ces domaines, elle instruit les dossiers, formule des propositions et assure le suivi de l'exécution des décisions prises par le Maire.

Elle a délégation de signature pour traiter les affaires courantes en ce domaine.

ARTICLE 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-préfète.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...09.06.2020.....  
Signature de l'agent :



Fait à ARGENT SUR SAULDRE, le 3 juin 2020



Le Maire,  
Pierre LOEPER

ACTE DEPOSE A LA PREFECTURE  
LE 08 JUIN 2020